

AR Prefecture

006-210601233-20230614-10-DE
Reçu le 21/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 14 juin 2023

--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 08 juin 2023
Date d'affichage : 08 juin 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 21 JUN 2023
Affichée en mairie le : 21 JUN 2023
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : MISE A JOUR DES TARIFICATIONS
SUITE A LA MODERNISATION DE LA REGIE
DE RECETTES DE LA PISCINE MUNICIPALE**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : Direction des sports
Délibération N° : DCM20230614_10

Rapporteur : Monsieur ALLARI
Secrétaire de séance : Madame MORETTO ALLEGRET

Le mercredi 14 juin 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NAVARRO-GUILLOT à Madame BAUZIT
Madame CHARLIER à Monsieur PALAYER
Monsieur DOMINICI à Madame ESPANOL
Madame GUERRIER BUISINE à Monsieur ELBAZ
Madame RAMELLA-VICENTE à Monsieur RADIGALES

Absent(s) :

Monsieur VILLARDRY, Monsieur MOSCHETTI

OBJET : MISE A JOUR DES TARIFICATIONS SUITE A LA MODERNISATION DE LA REGIE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Mes chers collègues,

Par délibérations des 06 Juin 2018 et 22 Juillet 2020, le conseil municipal a approuvé les différents tarifs relatifs aux activités proposées au sein de la piscine municipale tels que définis ci-dessous :

Anciens tarifs – Ouverture au public		
Résidents non Laurentin		
	Adultes/enfants/étudiants	
1 entrée	3 €	
Carte 10 entrées	25 €	
Carte 6 mois	75 €	
Résidents Laurentin (sous présentation d'un justificatif)		
	+62ans/Enfants/Étudiants	Adultes
1 entrée	1.5 €	2 €
Carte 10 entrées	13 €	18 €
Carte 6 mois	45 €	65 €
Enfants de moins de 5 ans		
Entrée gratuite		
Personnes en situation de handicap (sous présentation de la carte d'invalidité)		
Entrée gratuite		
Tarif réduit pour 1 accompagnateur		

Anciens tarifs – Activités aquatiques		
Unité	Laurentin	Non Laurentin
Unité	7 €	10 €
10 entrées	63 €	90 €
Semestre	145.60 €	208 €

Anciens tarifs - Aquagym				
Unité	Laurentin	Laurentin adhérents CCAS	Non Laurentin	Non Laurentin adhérents CCAS
Unité	7 €	5 €	10 €	7 €
10 entrées	63 €	45 €	90 €	63 €
Année (1séance par semaine)	215 €	160 €	324 €	215 €

Moyens de paiements : espèces, cartes bleues et chèques.

Le projet de développement de la piscine municipale, engagé il y a plusieurs années, aboutit aujourd'hui à une augmentation importante de la fréquentation de l'équipement et donc du volume de sa régie.

OBJET : MISE A JOUR DES TARIFICATIONS SUITE A LA MODERNISATION DE LA REGIE DE LA PISCINE MUNICIPALE
RECETTES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Dans ce cadre, de nouvelles offres à destination de la population laurentine ont été déployées (soirée zen...).

Face au succès de ces nouvelles offres et au regard de l'évolution de la consommation des activités, il paraît aujourd'hui important de considérer cela dans la refonte de la tarification.

En effet, de nombreux tarifs restent inactifs et doivent donc être supprimés de la grille tarifaire actuelle afin de permettre une simplification de la régie et de proposer des titres correspondants aux besoins des usagers et de l'établissement.

Par ailleurs, il est précisé que le tarif CCAS a été supprimé de la grille. Ce tarif a été remplacé par un tarif spécifique pour les personnes de plus de 62 ans afin de favoriser l'activité physique de l'ensemble des seniors de la Commune.

S'agissant des manifestations portées par la Commune, là encore, face au succès de ces dernières (soirée Zen) et afin de permettre la mise en place de nouveaux projets, une adaptation tarifaire est proposée par la création d'un tarif dédié à la soirée Zen ainsi qu'un tarif « événements divers » devant permettre d'accompagner les nouvelles offres (ex : structures gonflables).

Ces tarifs entreront en vigueur au 1er septembre 2023.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la Commission Municipale des Sports qui s'est tenue le 7 juin 2023.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ABROGER la délibération du 06 Juin 2018 sur la « Création de nouvelles tarifications suite à la réhabilitation de la piscine municipale et aux activités mises en place » et ce, à compter du 31 août 2023 ;

ABROGER la délibération du 22 Juillet 2020 sur la « Tarification des cours d'aquagym de la piscine municipale » et ce, à compter du 31 août 2023 ;

APPROUVER la nouvelle grille tarifaire telle définie ci-dessous :

OBJET : MISE A JOUR DES TARIFICATIONS SUITE A LA MODERNISATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Nature du droit d'entrée	Ouvertures au public	
	Laurentin	Non Laurentin
1 entrée : +62 ans, enfant, étudiant	1,50 €	-
Enfants de moins de 5 ans		Gratuit
Personne en situation de handicap (sur présentation de la carte de handicap)		Gratuit
Accompagnateur de personnes en situation de handicap		1,50 €
1 entrée plein tarif	2,00 €	4,00 €
10 entrées : +62 ans, enfant, étudiant	13,00 €	-
10 entrées plein tarif	18,00 €	36,00 €

Nature du droit d'entrée	Tests	
	Laurentin	Non Laurentin
Tarif unique	Gratuité	2,50 €

Nature du droit d'entrée	Manifestations et événements	
	Laurentin	Non Laurentin
Soirée Zen	8,00 €	16,00 €
Évènements divers	5,00 €	10,00 €

Nature du droit d'entrée	Activités aquatiques et aquagym	
	Laurentin	Non Laurentin
1 entrée : +62 ans	6,00 €	-
1 entrée plein tarif	7,00 €	14,00 €
10 entrées : +62 ans	50,00 €	-
10 entrées plein tarif	63,00 €	126,00 €

Moyens de paiement : espèces, cartes bleues et chèques.

PRÉCISER que la nouvelle grille tarifaire, objet de la présente délibération, sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

OBJET : MISE A JOUR DES TARIFICATIONS SUITE A LA MODERNISATION DE LA REGIE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 32

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Monsieur ORSATTI

ABROGE la délibération du 06 Juin 2018 sur la « Création de nouvelles tarifications suite à la réhabilitation de la piscine municipale et aux activités mises en place » et ce, à compter du 31 août 2023 ;

ABROGE la délibération du 22 Juillet 2020 sur la « Tarification des cours d'aquagym de la piscine municipale » et ce, à compter du 31 août 2023 ;

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire telle définie ci-dessus ;

PRÉCISE que la nouvelle grille tarifaire, objet de la présente délibération, sera applicable à compter du 1er septembre 2023.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

